

# **TXCOM**

Société Anonyme à Conseil d'administration  
Au capital de 246 372 euros  
Siège social : 10 Avenue Descartes  
92 350 Le Plessis Robinson  
B 489 741 546 RCS NANTERRE

## **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2020**

### **A – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

### **ACTIVITE DE LA SOCIETE**

#### **Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice – Analyse de l'évolution des affaires**

La société TXCOM conçoit, assemble et vend des produits du type :

- imprimantes thermiques pour le reçu de transaction et d'information à la fois en 60 et 80 millimètres dans les domaines suivants :
  - loterie, pari mutuel, casino
  - transport (bus, parking, parcmètre, ...)
  - pompes à essence
  - coupons promotionnels, médicaux, tests & mesures, ...
- lecteurs codes barre industriels pour la traçabilité
- tags RFID à destination en particulier du marché aéronautique, militaire, alimentaire
- vérins rotatifs et des électrovannes

La société a, par ailleurs, repris en juillet 2019 le fonds de commerce de la société NAFTIS : l'activité correspond à la conception, la réalisation et la mise en œuvre de solutions destinées aux industries pétrolières et pétrochimiques (solutions d'automatismes et d'information, et ventes de pièces détachées).

Enfin, il est précisé que la société TXCOM a également repris, en juin 2019, les actifs des sociétés BCR, STAF et AVMA, qui interviennent dans le secteur des boulangeries pâtisseries artisanales (concepteurs et installateurs de chambres froides, conception et assemblages de produits de façonnage...) : ces fonds de commerce ont été logés dans 3 filiales de la société TXCOM (respectivement dans deux nouvelles sociétés créées, Nouvelle BCR et Nouvelle STAF et dans Attel Ingénierie pour le troisième « AVMA »).

Pour mémoire, il est rappelé que, par acte notarié en date du 13 mars 2010, la Société a procédé à un « lease back » de l'ensemble immobilier de son siège social pour un prix global de 4 000 000 euros dont 600 000 euros au titre du terrain.

Cette opération se place sous le régime de l'article 39 Novedecies du Code général des impôts, la Société a donc procédé à l'étalement de la plus-value du contrat sur 15 ans.

En conséquence, au titre de la période, la Société a donc constitué un résultat exceptionnel de 176 992 euros.

#### Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence constituent un événement majeur. Conformément à la communication du Collège de l'ANC du 30 mars 2020, l'entreprise considère que cette situation relève d'un événement post-clôture sans lien avec une situation existant au 31 décembre 2019. Par conséquent, l'entreprise n'a pas procédé à un ajustement de ses comptes clos au 31 décembre 2019 au titre de cet événement. De ce fait, l'évaluation des actifs et passifs dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2019 reflète uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de cette situation.

La société constate que cette crise sanitaire a un impact significatif sur son activité, sans qu'il soit à ce stade possible d'en chiffrer les effets sur le patrimoine, la situation financière et le résultat. La société a notamment eu recours à l'activité partielle pour une partie de son personnel

L'entreprise confirme que, compte tenu notamment des mesures prises et de ses réserves de trésorerie, la poursuite de son exploitation n'est pas menacée.

#### Principaux risques et incertitudes

Cf. précédent paragraphe

#### Utilisation des instruments financiers

La Société n'est pas concernée.

## Activités en matière de recherche et de développement

Les coûts de développement des nouveaux produits tant au niveau tags RFID que solutions d'impression thermique engagés au cours de l'exercice ont représenté un montant de 144.636 € (soit près de 2% du CA 2019).

Ces coûts ont été immobilisés à hauteur de ce montant (144 636 €) dans la mesure où ils répondent aux critères édictés par les normes comptables françaises, le complément n'a pas été immobilisé car ayant fait l'objet d'une prise en charge par un client.

L'activité R&D, sur 2019, a été focalisée sur la poursuite et la finalisation de projets initiés en 2019 et notamment :

- Finalisation d'une nouvelle solution d'impression thermique
- Développement de nouveaux tags RFID
- Développement d'une interface Web venant compléter l'application de suivi des enlèvements liquides des Gaz Liquéfiés de l'Air.

## Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En 2020, en matière de R&D, la société va travailler sur les sujets suivants :

- Finalisation des développements des nouveaux tags RFID
- Finalisation du développement Web pour l'application de suivi des enlèvements liquides des Gaz Liquéfiés de l'Air.
- Modernisation électronique du lecteur mobile de tags RFID
- Portage du logiciel de lecture et encodage de tags RFID sur une plateforme Android

## Informations sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous informons qu'à la clôture des deux derniers exercices clos, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs se décompose, par date d'échéance, comme suit :

<b>Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441-4)</b>											
Article D.441-1° : Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441-2° : Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>											
Nombre de factures concernées	311				189	152					227
Montant total des factures concernées H.T		172 580	1 125	44 081	2 637	220 423		920 612	149 093	23 954	87 581
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice H.T		3,03%	0,02%	0,77%	0,05%						
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice H.T							9,14%	1,48%	0,24%	0,87%	
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>											
Nombre de factures exclues											
Montant total des factures exclues H.T											
<b>(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>											
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	<input checked="" type="checkbox"/> délais contractuels <input type="checkbox"/> délais légaux					<input checked="" type="checkbox"/> délais contractuels <input type="checkbox"/> délais légaux					

## **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

### **Activité des filiales et participations**

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Les sociétés NOUVELLE BCR et NOUVELLE STAF, dont TXCOM détient 100% du capital au 31 décembre 2019, ont été constituées en fin du second trimestre 2019.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants (éléments issus des comptes sociaux) :

### **Sociétés contrôlées**

- la société AXIOHM USA (filiale de distribution) à hauteur de 100%

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2019 un bénéfice net de 332 \$ pour un chiffre d'affaires de 86.036 \$.

Il est rappelé que le chiffre d'affaires réalisé par cette dernière société est intégralement constitué d'opérations effectuées avec sa société mère TXCOM (commissions).

- La société NOUVELLE BCR (filiale de fabrication de matériels pour les artisans boulangers-pâtisseries, depuis l'armoire de fermentation au surgélateur rapide)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2019 (qui s'est limité de fait au 2nd semestre) un résultat d'exploitation 122 801 € pour un chiffre d'affaires 767 448 € et un résultat net après impôt de 33 183 €.

- La société NOUVELLE STAF (filiale de fabrication pour les artisans boulangers-pâtisseries de matériels permettant la mécanisation de la pâte : façonneuse, diviseuse, ...)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2019 (qui s'est limité de fait au 2nd semestre) un résultat d'exploitation 125 048 € pour un chiffre d'affaires 572 598 € et un résultat net après impôt de 66 440 €.

- la société ATTEL INGENIERIE (SARL) à hauteur de 100%

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2019 un résultat d'exploitation -120 357 € pour un chiffre d'affaires de 877 950 € et un résultat net de -208 540 €.

Depuis le 2<sup>nd</sup> semestre 2019, cette société est avant tout en charge de la vente, l'installation et le dépannage de matériels pour les fournils des artisans boulangers-pâtisseries de l'île de France (activité issue du rachat du fonds de commerce AVMA).

Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre société.

## **PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL**

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2019.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L. 225-102 du Code de commerce s'élevait au 31 décembre 2019 à 0,1%.

Il vous est présenté en premier lieu les résultats de la société TXCOM puis ceux du Groupe consolidé constitué par les sociétés TXCOM, AXIOHM USA, NOUVELLE BCR, NOUVELLE STAF, ATTEL INGENIERIE (rapport sur la gestion du Groupe).

## **RESULTATS –AFFECTATION**

### **Examen des comptes et résultats**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 10 068 788 € contre 9 477 280 € au titre de l'exercice précédent, soit une hausse d'environ 6% liée à l'intégration des différentes activités acquises en milieu d'année 2019 (fonds de commerce des sociétés NAFTIS, BCR, STAF et AVMA, ayant entraîné des refacturations au profit de ces entités, la société TXCOM jouant notamment un rôle de centrale d'achat pour le compte de ces dernières).

Le montant des produits d'exploitation de l'exercice s'est élevé à 10 512 372 € contre 9 842 909 € au titre de l'exercice précédent.

Le montant des charges d'exploitation s'est élevé à 9 166 987 € contre 8 825 228 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 1 345 386 € contre 1 017 681 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'est élevé à un gain de 108 332 € contre un gain de 170 963 € au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de 191 637 € contre 22 875 € pour l'exercice précédent,
- de l'impôt sur les sociétés de 421 578 € tenant compte d'un Crédit d'Impôt Recherche d'un montant de 51 230 € (contre 79 049 € pour l'exercice précédent),

le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se solde par un bénéfice de 1 223 777 € contre un bénéfice de 889 822 € pour l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2019, le total du Bilan de la Société s'élevait à 11 083 092 € contre 9 374 591 € pour l'exercice précédent.

#### Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 1 223 777 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	1 223 777 euros
Auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur	2 941 150 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	4 164 927 euros
A titre de dividendes aux actionnaires Soit 0 euros par action	0 euro
Le solde	4 164 927 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élèvera ainsi après affectation à 4 164 927 euros.

Il est par ailleurs précisé que le dividende attaché aux actions d'auto contrôle, non versé, sera également inscrit au poste « report à nouveau ».

Conformément aux dispositions fiscales en vigueur, ce dividende versé au profit des personnes physiques domiciliées fiscalement en France, donnera obligatoirement lieu, lors de son versement, à l'application d'un prélèvement forfaitaire non libératoire de l'impôt sur le revenu au taux de 12,8%, auquel s'ajouteront les prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Lors du dépôt de leur déclaration d'impôt sur le revenu, les actionnaires personnes physiques résidents fiscaux France pourront, soit décider de maintenir l'imposition du dividende établie en application du prélèvement forfaitaire, soit opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu (sous déduction du prélèvement forfaitaire non libératoire déjà acquitté (12,8%) et après un abattement «égal à 40% du montant perçu (article 158-3-2 du Code général des impôts) et déduction d'une fraction de la CSG (à hauteur de 6,8%).

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 7 784 532 euros (avant impact lié aux actions propres).

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants étant précisé qu'ils sont éligibles pour les associés y ayant droit à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts :

<b>EXERCICE</b>	<b>DIVIDENDE</b>
31.12.2018	369 558 euros
31.12.2017	197 098 euros
31.12.2016	295 646 euros

#### Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous demandons enfin d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 8 530 euros.

L'impôt supporté en raison desdites dépenses s'élève 2 388 euros.

#### Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### COMPTES CONSOLIDES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code de commerce, nous vous présentons ci-après le rapport de gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice écoulé que nous soumettons à votre approbation.

Au 31 décembre 2019, le périmètre de consolidation du groupe TXCOM comprenait les sociétés suivantes :

- TXCOM (société consolidante)
- AXIOHM USA détenue à 100%
- NOUVELLE BCR détenue à 100%
- NOUVELLE STAF détenue à 100%
- ATTEL INGENIERIE détenue à 100 %

Il est rappelé que les sociétés NOUVELLE BCR et NOUVELLE STAF n'ont eu d'impact que sur l'activité du second semestre 2019 compte tenu de la date de reprise des fonds de commerce.

Il vous est indiqué par ailleurs que le Groupe TXCOM a choisi d'établir ses comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 conformément aux règles et méthodes comptables françaises et en particulier au règlement CRC n°99-02.

## **Compte de résultat :**

Dans les comptes consolidés (il est rappelé que ceux-ci sont établis sur une base volontaire, la société TXCOM n'étant pas astreinte à la publication de comptes consolidés), établis selon les normes françaises, le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2019 s'élève à 11 352 758 € contre 9 767 753 € en 2018.

La contribution de la société NOUVELLE BCR, en terme de CA sur 2019, se chiffre à 767 448 €, soit environ 7 % du CA global.

En termes de résultat d'exploitation, l'apport de la filiale est 122 801 € sur 2019 avant écritures de consolidation.

La contribution de la société NOUVELLE STAF, en termes de CA sur 2019, se chiffre à 572 598 €, soit environ 5 % du global.

En termes de résultat d'exploitation, l'apport de la filiale est 125 048 € sur 2019 avant écritures de consolidation.

La contribution d'ATEL INGENIERIE, en termes de CA sur 2019, se chiffre à 877 950 €, soit environ 8 % du global.

En termes de résultat exploitation, l'apport de la filiale est de - 120 357 € sur 2019 avant écritures de consolidation.

Le chiffre d'affaires à l'export en 2019 s'élève à 6 373 040 €, soit environ 56 % du CA du Groupe TXCOM porté notamment par les USA.

Les charges de personnel en 2019 sont en augmentation par rapport à 2018 à 2 479 534 € en 2019 (contre 1 765 843 € en 2018) : le ratio charges de personnel / CA s'établit autour de 22% en 2019.

Le résultat net consolidé part du groupe, après impôt et amortissement des écarts d'acquisition, s'établit en 2019 à 982 156 € contre 925 735 € en 2018.

## **Bilan :**

### **Actif**

En consolidé, les immobilisations nettes figurant à l'actif (y compris les écarts d'acquisition nets) se montent 2 676 904 € contre 2 585 946 € l'année précédente, la hausse s'expliquant avant tout par les fonds de commerce acquis sur l'exercice.

Les stocks et en cours nets s'élèvent à 2 331 637 € en 2019 contre 1 191 021 € en 2018.

Le total des créances (y compris les avances et acomptes versés) représente en 2019 un montant net de 1 600 876 € contre 429 901 € en 2018.

Le total du bilan s'établit à 13 289 467 € pour l'exercice 2019 (contre 10 998 567 € en 2018), dont 6 660 038 € de trésorerie en 2019 contre 6 771 686 € en 2018.



## **Passif**

Le capital social de 246 372 € est divisé en 1 231 860 actions de 0,2 €.

Les capitaux propres consolidés part du Groupe sont d'un montant de 7 976 017 € en 2019 contre 7 363 284 € en 2018.

Les dettes d'un montant de 4 700 704 € sont constituées principalement d'un emprunt en crédit-bail pour un montant de 1 552 676 €, d'emprunt et dettes financières diverses 580 455 €, d'avance et acomptes reçus pour 320 861 € des dettes fournisseurs pour 1 453 474 € et des dettes fiscales et sociales pour 577 045 €.

## **PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS**

Il est rappelé que l'Assemblée Générale a décidé le 18 juin 2019 des modalités et des conditions du programme de rachat d'actions suivant :

- Durée du programme : 18 mois maximum, démarrant à compter de la date de l'assemblée générale du 18 juin 2019 et qui devait expirer soit au jour où toute assemblée générale de la Société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit, à défaut, le 18 décembre 2020;
- Pourcentage maximum de rachat autorisé: 10% du capital, soit 123 186 actions sur la base de 1 231 860 actions composant le capital social à la date du présent avis, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspondant au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation;
- Prix d'achat unitaire maximum : 15 euros, soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat sur la base du pourcentage maximum de 1 847 790 euros, hors frais de négociation ;
- Ce nombre maximum d'actions et les limites de prix d'achat seront, le cas échéant, ajustés lors d'éventuelles opérations financières de la Société ou de décisions touchant le capital social ;
- L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toutes manières, y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de renouveler ce programme de rachat d'actions pour une nouvelle période de 18 mois (pour expirer donc au plus tard le 29 décembre 2021). Les autres caractéristiques de ce programme resteraient inchangées.

### ***Bilan du programme au cours de l'exercice 2019***

• Nombre d'actions achetées en 2019 :	0
• Cours moyen des achats :	0
• Nombre d'actions au 31/12/19 :	5.270
• Cours de l'action au 31/12/19 :	8 €
• Valeur des actions au 31/12/19 au cours d'achat :	20.013 €
• Valeur nominale des actions au 31/12/19 :	0,20 €
• Fraction du capital détenu au 31/12/19 :	0,43%

## **REPARTITION DU CAPITAL**

A la date du présent rapport, les principaux actionnaires sont les suivants (% nb total d'actions) :

KITIS	867 744 actions (70,44%)
CROISSANCE HEBERGEMENT ET SERVICES	69 094 actions (5,53%)
SAS QUIRITES	61 615 actions (5,00%)

La société KITIS détient 70,4 % du capital social et 80,2 % des droits de vote.

## **B- RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

### **ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE**

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration ; par ailleurs les mandats d'Administrateurs arrivant à échéance, nous vous proposerons de les renouveler en ce qui concerne Mr Philippe CLAVERY, Mme Laurence FLOCH, Mr Alain JORITE et nous vous proposerons de nommer Mr Albert SCHUNE, pour des durées de 3 ans.

#### Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux.

NOM - PRENOM  ADRESSE	SOCIETES DANS LESQUELLES DES FONCTIONS SONT EXERCEES	
	FONCTIONS	SOCIETES
Philippe CLAVERY  12, Allée Sous Le Vent  92500 Rueil Malmaison	Président Directeur Général	TXCOM
	Gérant	ATTEL INGENIERIE
	Gérant	KITIS

<p>Laurence FLOCH</p> <p>12 Allée sous le vent 92 500 Rueil Malmaison</p>	<p>Administrateur</p>	<p>TXCOM</p>
<p>Patrice DOUBLET</p> <p>68 rue Jean Mermoz 92380 GARCHES</p>	<p>Administrateur</p>	<p>TXCOM</p>
<p>Alain JORITE</p> <p>41, rue des Malassis 94400 Vitry sur Seine</p>	<p>Administrateur</p>	<p>TXCOM</p>

### Jetons de présence

Vous voudrez bien statuer enfin sur le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, que nous vous proposons de fixer à 11 000 euros.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous vous précisons qu'aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé

L'unique convention visée à l'article L. 225-38 qui s'est poursuivie sur l'exercice concerne la convention d'assistance signée avec la société KITIS, qui détient plus des deux tiers des actions et droits de vote de votre société. Le montant versé par la société TXCOM à la société KITIS en 2019 s'est élevé à 148.100 € HT (et 184 100 € HT au niveau du groupe).

### **DELEGATIONS EN COURS**

L'assemblée Générale en sa partie extraordinaire du 18 juin 2019 a reconduit différentes délégations en cours au profit du Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de Commerce.

Ces délégations sont listées dans la présente Annexe 2.

## **MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE**

Il est rappelé que les fonctions de Président du conseil d'Administration et de Directeur Général sont exercées selon un mode unifié.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'P' followed by several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

**Le Conseil d'administration  
Philippe CLAVERY**

## **ANNEXES**

**ANNEXE "1" : TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

**ANNEXE "2" : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE**

**ANNEXE "3" : BILAN**

**ANNEXE "4" : COMPTE DE RESULTAT**

**ANNEXE "5" : BILAN CONSOLIDE**

**ANNEXE "6" : COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE**

# ANNEXE 1

## TABLEAU DES RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

article R 225-102 du Code de commerce

	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
Capital social	246 372	246 372	246 372	246 372	246 372
Nbre des actions ordinaires existantes	1 231 860	1 231 860	1 231 860	1 231 860	1 231 860
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes					
Nbre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations					
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	10 068 788	9 477 280	8 564 298	7 515 261	7 215 930
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 862 939	1 666 714	1 345 732	1 446 742	1 275 764
Impôts sur les bénéfices	421 578	321 697	225 538	286 925	211 358
Participation des salariés au titre de l'exercice	0	0	0	0	0
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1 441 361	1 345 017	1 120 194	1 159 817	1 064 406
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 223 777	889 822	652 175	696 472	669 918
Résultat distribué	0	369 558	197 097	295 646	295 646
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,17	1,09	0,91	0,94	0,86
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,99	0,72	0,53	0,54	0,54
Dividende distribué à chaque action	0	0,16	0,16	0,24	0,24
<b>PERSONNEL</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	35	35	38	31	29
Montant des salaires et traitements de l'exercice	1 239 322	1 207 232	1 301 175	1 012 833	889 436
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	438 672	450 462	478 126	378 671	337 166

SA TXCOM

## ANNEXE 2

### Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Ci-après le tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité que vous avez accordées à votre conseil d'administration, en assemblée générale, dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce. Pour information (Cf rapport du Conseil à l'AGM), il est proposé à l'assemblée de renouveler les délégations ci-dessous.

<b>DELEGATIONS</b>			
<b>Type de délégation</b>	<b>Dates et numéros de la résolution</b>	<b>Durée</b>	<b>Montant nominal maximal hors prime d'émission</b>
Délégations de compétence conférées au Conseil d'Administration à l'effet de décider, l'émission, <u>avec suppression du droit préférentiel</u> de souscription des actionnaires, de titres financiers et/ou de toutes valeurs mobilières diverses dans le cadre d'un placement privé	AGM du 18 juin 2019 (Dixième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	60 000 euros
Délégations de compétence <u>avec maintien</u> du droit préférentiel de souscription	AGM du 18 juin 2019 Partie extraordinaire (Dixième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	60 000 euros
Délégations de <u>compétence avec suppression</u> du droit préférentiel de souscription	AGM du 27 juin 2017 Partie extraordinaire (Huitième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	60 000 euros
Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le montant de l'émission initiale dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de	AGM du 18 juin 2019 Partie extraordinaire (Dixième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	Limite de 15% de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale.

souscription			
Délégation de compétence pour augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, d'apport ou de fusion sous forme d'attribution d'actions gratuites et/ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes	AGM du 18 juin 2019 Partie extraordinaire (Dixième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	50 000 euros
Montant global des délégations conférées	AGM du 18 juin 2019 Partie extraordinaire (Dixième résolution)		90 000 euros
Délégation afin de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un PEE, avec suppression du droit préférentiel de souscription,	AGM du 18 juin 2019 Partie extraordinaire (Onzième résolution)	26 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 août 2021	seuil : 24.637 €, valeur au pair (0,20 €), libération en totalité à la souscription
<b>AUTORISATIONS</b>			
Autorisation de mise en place d'un programme de rachat d'action (art.L.225.209)	AGM du 18 juin 2019 Partie ordinaire (Sixième résolution)	18 mois à compter du 18 juin 2019, expirant le 18 décembre 2020	< 10 % du capital social
Autorisation donnée au Conseil d'Administration de procéder à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre	AGM partie Ordinaire du 27 juin 2017 Partie ordinaire (Neuvième résolution)	38 mois à compter du 27 juin 2017, expirant le 27 août 2020	7391 euros (3% du capital social)